

**“Spécial Pharmaciens” :  
la collection de garanties  
AXA utiles à votre activité\*.**

Le métier de Pharmacien nécessite une protection adaptée. C’est pourquoi AXA a réuni pour vous les garanties nécessaires dans la Multirisque Professionnelle “Spécial Pharmaciens”.

- Protection de vos biens professionnels (locaux, agencements et matériels).
- Protection des conséquences financières de l’arrêt de votre activité.
- Responsabilité Civile Professionnelle, Protection de la Personne, Informations juridiques et Assistance.

**Développez ainsi votre activité en toute tranquillité !**

**Votre Interlocuteur AXA :  
un professionnel sur  
qui compter !**

Votre interlocuteur AXA est un professionnel qui connaît les besoins en assurance des professionnels, et en particulier ceux des Pharmaciens. Il est à votre disposition pour vous présenter les garanties adaptées à votre activité et vous accompagner dans votre développement.

\* Selon clauses et conditions du contrat

**Notre métier :  
assurer la pérennité de votre activité.**

Choisir AXA pour protéger votre activité, c’est adopter pour partenaire un acteur phare de la protection financière des particuliers, mais aussi des artisans, commerçants et professions libérales. Grâce à des solutions performantes et adaptées à votre activité et vos besoins, AXA vous accompagne dans votre développement et dynamise votre capacité à entreprendre.

**Chez AXA, c’est cela que nous  
appelons la “Protection Financière”.**

- MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE**
- ASSURANCE AUTO**
- SANTÉ**
- PRÉVOYANCE**
- RETRAITE**
- SUCCESSION**
- TRANSMISSION**
- PROTECTION JURIDIQUE**

www.axa.fr



AXA France IARD : SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Paris - AXA Assurances IARD Mutuelle : Société d’assurance mutuelle à cotisations fixes contre l’incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - AXA Courtage Assurance Mutuelle : Société d’assurance mutuelle à cotisations fixes contre l’incendie, les accidents et risques divers - Siren 302 983 572. Juridica : SA au capital



de 8 377 134,03 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles - AXA Assistance France : SA à Conseil d’Administration au capital de 26 840 000 € - Siren 311 338 339 - R.C.S. Nanterre - Entreprises régies par le Code des Assurances. PROTECTION 24 : SA au capital de 3 672 000 € - R.C.S.B 420 127 128 Paris - Autorisation administrative n°1597 délivrée par le Préfet de Paris en application de la loi du 12 juillet 1983.

vivre confiant



**Multirisque Professionnelle  
«Spécial Pharmaciens»**

**Être Pro,  
c’est ne rien laisser au hasard !**

En tant que Pharmacien, il est essentiel pour vous de protéger au mieux vos investissements. Vous devez donc envisager toutes les situations pour dynamiser et préserver votre officine et vos revenus.

Que se passerait-il, si par exemple :

- une cliente mettrait en cause votre responsabilité du fait d’une mauvaise exécution d’une ordonnance ayant causé des dommages corporels à son enfant ?
- vous subissiez une perte de revenus suite à un vol ?
- vous étiez victime d’une agression à l’extérieur de votre officine au moment de la fermeture ?

**Pour ne rien laisser au hasard,  
découvrez la Multirisque Professionnelle  
“Spécial Pharmaciens” !**



# “Spécial Pharmaciens”

La Multirisque Professionnelle AXA spécialement dosée pour votre métier\*.

En sélectionnant des garanties spécifiques à votre activité, AXA peut répondre à vos exigences les plus précises...

« Et si un client voyait son état aggravé par l'utilisation d'un générique que je lui aurais vendu en remplacement du médicament prescrit par son médecin ? »

La garantie Responsabilité Civile vous permet d'être protégé si un tel scénario venait à se produire.



« Mes appareils informatiques ont été volés, je dois fermer durant quelques jours. Serai-je indemnisé pour cette perte de revenus ? »

Oui. La garantie Perte de revenus s'applique au vol. Vous serez donc indemnisé.

« Lors d'une préparation, des flacons se sont brisés et ont tâché le mur de mon officine. Suis-je couvert ? »

Oui. Vous êtes indemnisé pour les dégâts causés par tous les liquides présents dans l'officine.



## Protection des biens professionnels

- Incendie, événements climatiques.
- Manifestations, émeutes, attentats.
- Dégâts des eaux.
- Bris de glaces et enseignes.
- Vol et détérioration du contenu.
- Dommages électriques.
- Bris de machines.
- Frais de reconstitution d'archives.

## GARANTIES SPÉCIFIQUES

### Sur le stock, le matériel et les espèces

- Matériel informatique.
- Vol des espèces en tiroir caisse, coffre ou suite à une agression.
- Vol des chèquiers et cartes de crédit professionnels.
- Vol des clés des locaux professionnels en tous lieux.
- Bordereaux de tiers payant en cours d'expédition ou de transport.
- Produits pharmaceutiques en réfrigérateur.
- Perte de tous les liquides et dégâts causés par tous les liquides présents dans l'officine.
- Médicaments au cours de la livraison.
- Matériel chirurgical ou médical destiné à la vente ou la location.
- Vêtements du personnel.

### Sur l'équipement

- Stores et bannes.
- Distributeur de préservatifs.
- Plaque professionnelle.
- Boîte à ordonnances.
- Devanture.

## Protection des conséquences financières de l'arrêt d'activité

- Perte de revenus.
- Perte de la valeur vénale du fonds de commerce.
- Indemnité de licenciement.
- Intérim.

- Perte de revenus suite à vol ou vandalisme.
- Perte de revenus suite à un bris de machine.
- Perte de revenus suite à la suspension d'un médecin.
- Suspension administrative.
- Dépréciation d'officine suite à faute professionnelle.

### Responsabilité Civile du fait

- De la vente de médicaments génériques.
- De la vente de produits délivrés sans ordonnance.
- De conseils donnés à la clientèle.
- Des premiers soins d'urgence délivrés à la clientèle.
- De la vente de produits maison.

### Agression du pharmacien, des salariés, des clients

- Décès.
- Incapacité.
- Invalidité.
- Frais médicaux.
- Dommages vestimentaires.

- Responsabilité Civile Professionnelle.
- Défense et recours.
- Informations juridiques par téléphone.
- Assistance.

## Responsabilité Civile, Protection de la Personne, Informations juridiques et Assistance

« Si je me fais agresser à l'extérieur de mon officine au moment de la fermeture, je ne suis pas couvert ? »

La garantie Agression, prévue dans le cadre de l'offre, vous permettra d'être indemnisé. Cela, même si l'agression a eu lieu à l'extérieur de la pharmacie.



« Suis-je couvert si une cliente porte plainte suite à une allergie consécutive à un produit que je lui aurais délivré sans ordonnance ? »

L'offre Multirisque Professionnelle comprend une garantie Responsabilité Civile qui vous couvre en cas de litige concernant la vente de produits, mais aussi les soins dispensés, les conseils donnés à des clients, la vente de produits, d'appareils médicaux ou chirurgicaux...

La vie est plus simple avec AXA !

Grâce à son réseau Entreprise Services (peintres, serruriers, miroitiers) vous pouvez disposer de services en cas de sinistre : prise en charge des démarches, pas d'avance de frais (exceptées la franchise ou la vétusté), des prestations de qualité... Egalement à votre disposition, un service de télésurveillance\*\* simple, dissuasif et économique : renseignez-vous !

La Multirisque Professionnelle « Spécial Pharmaciens », c'est toutes les garanties personnalisées dont vous avez vraiment besoin à un tarif attractif. Pour tout renseignement ou devis, contactez vite votre interlocuteur AXA !

\* Selon clauses et conditions du contrat

\*\* Service assuré par notre partenaire PROTECTION 24, réservé en France métropolitaine, hors Corse et Monaco